



Agde, le 14 Janvier 2009

Gilles D'ETTORE

Député de l'Hérault

Maire d'Agde

Président de la Communauté

d'Agglomération Hérault Méditerranée

**N/Réf.** : GD/PB/LR

**Objet** : Comité Local des Usagers des Ports du Cap d'Agde (C.L.U.P)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au Comité Local des Usagers des Ports de plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne qui se réunira le :

**Jeudi 29 Janvier 2009 à 9H00**  
**Au Centre Nautique du Cap d'Agde**  
**Avenue du Passeur Challiès**

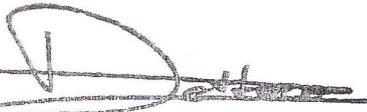
**L'ordre du jour est ainsi arrêté :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/09/2008 ;
- Rapports d'activités des ports et du Centre Nautique au 31/12/2008 ;
- Comptes de résultats prévisionnels 2009 ;
- Prévision de travaux et d'investissements pour 2009 ;
- Propositions de tarifs pour 2009 : tarifs des ports ; tarifs de grande plaisance ; tarifs ports 2009 : parking mise à l'eau et utilisation des plans inclinés ;
- Questions diverses.

Les dossiers complets sont joints à la présente convocation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



  
**Gilles D'ETTORE**  
**Député-Maire d'AGDE**

## Evolution des Tarifs

Lors des négociations des nouvelles conventions d'affermage, la Ville a imposé aux délégataires d'inclure dans leurs propositions une clause d'évolution programmée de tous les tarifs.

Les formules de révisions précisées à l'article 19.3 des conventions, découlent de différents paramètres tels que :

- tarifs de l'année précédente.
- Valeur de référence de l'indice INSEE des salaires horaires bruts de base de l'ensemble des ouvriers.
- Valeur d'origine de l'indice INSEE des salaires horaires bruts de base de l'ensemble des ouvriers.
- Valeur de référence de l'indice INSEE des prix à la consommation en ménage France entière par fonction de consommation logement eau ; gaz ; électricité et autres combustibles.
- Valeur d'origine de l'indice INSEE des prix à la consommation en ménage France entière par fonction de consommation logement eau ; gaz ; électricité et autres combustibles.

Il est précisé dans ce même article *"lors des révisions tarifaires, le fermier pourra proposer à la Ville, s'il le juge opportun, sur tout ou partie des tarifs une indexation inférieure à l'application de la formule"*.

Il est proposé pour l'année 2009 une hausse de + 3.25% pour les ports et une hausse de + 2.88% pour le Centre Nautique.